

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Convocations adressées le : Vendredi 16 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Lionel AUDIGER ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Filipe FERREIRA – POUSOS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Christian BONNARD ; Cédric DE OLIVEIRA ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ;
Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT – LAVALLEE

C 23/06/13 – INSTITUTIONS – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU
SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINES A AGIR, LE TRANSPORT PUBLIC
INDEPENDANT

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

« AGIR, le transport public indépendant », est une association loi 1901, fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport.

AGIR réunit des autorités organisatrices de la mobilité durable et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, des formations, des journées d'études, la mise à disposition d'un réseau social en ligne, etc. ;
- offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a adhéré à AGIR par délibération du 24 janvier 2019.

Suite au renouvellement du Comité syndical le 30 mai 2023, il convient de désigner un représentant à AGIR. Ainsi, il est proposé de désigner Emmanuel DENIS du Syndicat des Mobilités de Touraine à AGIR.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,


Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 ;

- **DECIDE** de désigner Emmanuel DENIS à l'association « AGIR, le transport public indépendant » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Armelle GALLOT - LAVALLEE</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Laurence MARIN</p> 
---	--